

Séance Officielle du 24 mars 2009

DELIBERATION N° 55/2009

BUDGET PRIMITIF 2009 – AIDES ECONOMIQUES ET AIDES AGRICOLES

LE CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

VU la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-Mer ;

VU le protocole de restructuration budgétaire et de redressement financier signé le 16 janvier 2008 avec l'Etat et approuvé par délibération de l'Assemblée en date du 19 décembre 2007;

VU le rapport « Aides économiques et agricoles » présenté dans le cadre de l'examen du projet de Budget Primitif 2009 ;

VU l'avis de la Commission Mixte réunie le 20 Mars 2009 ;

SUR le rapport de son Président ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT :**

Article 1 : Le Conseil Territorial **décide** d'inscrire au Budget Primitif 2009 au titre du rapport susvisé :

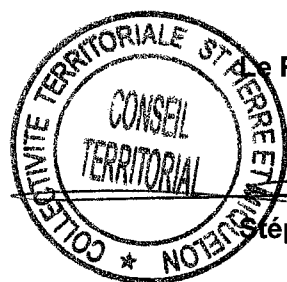
- en investissement : des crédits de paiement à hauteur de 106 000 € (97 000 € au chapitre 204, et 9 000 € au chapitre 21) au titre de l'autorisation de programme AIDECONOMI 2007/1 ;
- en investissement : des crédits de paiement à hauteur de 54 000 € (chapitre 204) au titre de l'autorisation de programme AIDAGRICOL 2008/1.
- en fonctionnement : des crédits de paiement à hauteur de 536 000 € (chapitre 67).

Article 2 : Le Conseil Territorial décide également au titre du même rapport :

- de donner délégation au Conseil Exécutif pour attribuer les aides au secteur pêche relevant des délibérations de 1995 et 1997 après consultation et avis des services et instances instructeurs ;
- de donner délégation au Conseil Exécutif pour la répartition des crédits de paiements non affectés et réservés pour des dossiers à venir dans la limite de 40 000 € en investissement et de 30 000 € en fonctionnement ;
- de donner délégation au Conseil Exécutif pour la répartition d'un crédit de paiement de 70 000 € en fonctionnement pour des actions de promotion touristique ;
- de donner délégation au Conseil Exécutif pour décider des attributions de subventions en faveur des secteurs aquacole et agricole sur présentation des dossiers instruits par la Direction de l'Agriculture et de la Forêt ;
- de m'autoriser à signer les arrêtés attributifs des aides et primes d'équipement accordées par la Commission Locale d'Aide à l'Investissement ;
- de m'autoriser à signer les arrêtés attributifs des aides à la création d'entreprises après instruction des dossiers par le Service du Travail et de l'Emploi et la CACIM ;
- de m'autoriser à verser l'Indemnité Spéciale Agricole sur la nature 6745, fonction 928, conformément aux décisions de la Commission des Affaires Agricoles ;

Adopté

14 voix pour
2 voix contre
XX abstention
Conseillers élus : 19
Conseillers présents : 12
Conseillers votants : 16



Le Président,

Stéphane ARTANO.

SAINT-PIERRE et MIQUELON
Reçu à la Préfecture
Le 27 MARS 2009

